

Consultation publique

Projet de règlement PM 08-003

Projets de règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM)

Compte-rendu de la rencontre préparatoire avec le promoteur :

Date : mercredi 29 avril 2008

Heure : 13h00

Lieu : Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe 14^e étage, salle de conférence.

Étaient présents :

Du Centre universitaire de santé McGill (promoteur):

M. Pierre E. Major, Directeur associé à la planification et la construction du
Projet de redéploiement du CUSM

M. Marc Perreault, urbaniste, Associés, vice-président – Daniel Arbour et
Associés

Mme Johanne H. Emmanuel, Responsable, Affaires publiques et
gouvernementales

Mme Julie Paquet, Agente d'information

De l'Office de consultation publique de Montréal :

M. André Beauchamp, Président de la commission

Mme Hélène Morais, commissaire de la commission

Mme Catherine Vandermeulen, analyste de la commission

M. Richard Brunelle, secrétaire de la commission

1. Ouverture et présentation des participants à la rencontre

Le président souhaite la bienvenue aux participants et invite chaque représentant du Centre universitaire de santé McGill à se présenter. Par la suite, il présente tous les membres de la commission. Il rappelle l'objectif de la réunion, qui est de réviser les étapes de la procédure de consultation. Il rappelle également la nécessité de préserver le devoir de réserve des commissaires. Dorénavant, les communications devront, le cas échéant, passer par le secrétaire de la commission.

[Un document décrivant le cheminement de la consultation, le code de déontologie et le projet de règlement est distribué aux personnes présentes.]

Le cadre de la consultation publique

Puis, il expose l'ensemble du processus de consultation publique en insistant sur le rôle de la commission, qui est de permettre aux citoyens de s'approprier les enjeux et d'exprimer leur point de vue sur le projet de règlement à l'étude. Les consultations se déroulent en deux temps. D'abord une séance d'information, où le public pourra poser des questions au promoteur et à la Ville. Dans un second temps, les citoyens et les organismes déposent et présentent leur mémoire. Il n'y a pas de droit de réplique sauf pour corriger des faits.

2. Le déroulement des séances publiques

La première séance débutera avec un mot de bienvenue de la part de la présidente de l'OCPM, Mme Louise Roy.

Le promoteur disposera de 30 minutes pour présenter son projet. Le président souligne que toutes les études mentionnées durant la présentation devront éventuellement être mises à la disposition de la commission et du public. Ensuite, les représentants municipaux présenteront les incidences réglementaires qui vont permettre la réalisation du projet. Après quoi, il y aura une pause durant laquelle le registre des questions du public sera ouvert. Lors de cette période de questions, le promoteur peut choisir de prendre des questions en délibéré, s'il ne dispose pas de réponse dans l'immédiat.

On prévoit une séance d'information le 13 mai 2008, mais il est toujours possible, selon les circonstances, de prolonger la séance ou d'en ajouter d'autres. Généralement, les séances débutent vers 19 h et se terminent vers 22 h.

Une représentante du promoteur demande s'il est possible d'obtenir deux ordinateurs et deux écrans pour la projection de la présentation en anglais et en français. Le secrétaire lui répond que l'Office prendra soin de toutes les dispositions logistiques. Le président ajoute que la commission prendra les questions du public en français ou en anglais.

Le président réitère que tout ce qui sera dit sera transcrit. Il insiste sur la nécessité de respecter les règles usuelles de décorum. Si le promoteur prévoit distribuer des documents au moment des séances, il les remet au personnel de l'Office, qui se chargera de la distribution.

4. Questions et échanges

M. Perreault demande si la commission a reçu les rapports des deux consultations publiques réalisées par le promoteur auprès des résidents du voisinage. La commission indique qu'elle n'a pas reçu de documents à ce sujet.

Action - Promoteur déposera les deux documents de consultations à la commission avant la première séance.

M. Pierre Major explique que le promoteur a déjà consulté Les Amis de la Montagne et Héritage Montréal au sujet du projet.

Action - Monsieur Major indique qu'il contactera les deux organismes pour savoir s'ils sont disposés à rendre public le compte rendu de ces réunions.

Mme Johanne E. Emmanuel demande quand apparaîtra l'annonce officielle de la consultation. Le secrétaire répond que la publication officielle est aujourd'hui.

Action – faire suivre les annonces par courriel.

M. Pierre Major informe la commission qu'il n'a pas apporté de copie du décret gouvernemental de 2003 pour la commission, mais qu'il en fera parvenir une bientôt.

Action – envoyer une copie du décret (juillet 2003) à la commission.

Mme Johanne E. Emmanuel demande où le dépliant annonçant la consultation sera distribué. Monsieur Richard Brunelle lui répond qu'il ira aux informations pour connaître le territoire exact couvert par la distribution du dépliant.

Action – envoyer des précisions à madame Emmanuel à ce sujet par courriel.

M. Pierre Major dépose au président l'opinion préliminaire sur le projet d'agrandissement en provenance du Ministère de la Culture, des communications et de la condition féminine du Québec, en indiquant qu'il ne s'agit pas de l'autorisation du Ministère, qui reste à venir. M. Major dépose aussi, à la demande de l'Office, un schéma explicatif du projet.

Mme Emmanuel s'informe des délais avant le dépôt du rapport final de la commission. Le président lui indique que l'Office a toujours pour objectif d'effectuer ses mandats à l'intérieur d'un délai de trois mois.

M. Major demande si la présente commission consultera la commission chargée du projet de plan de protection et de mise en valeur du mont Royal. Le président lui répond que les deux commissions de consultation ont l'intention d'agir en étroite concertation l'une avec l'autre, compte tenu de la proximité des enjeux qu'elles couvrent. Elles le feront selon des modalités qui restent à déterminer.

M. Major demande si le rapport de la commission chargée du projet de plan de protection et de mise en valeur du mont Royal sera publié avant celui de la

présente commission. Le président lui répond que ceci est une question qui relève de la présidente de l'Office.

M. Perrault fait part du fait que le promoteur est très préoccupé par la question de la concordance entre le règlement concernant l'agrandissement de l'hôpital et celui qui vise à introduire de nouvelles mesures de protection du Mont-Royal, et par les implications possibles d'une telle règle de concordance. Il explique que le promoteur s'est soumis à la procédure établie et qu'il n'a d'aucune façon fait pression en faveur d'une quelconque révision de cette procédure.

Le président lui répond que la séance d'information à venir lui fournira l'occasion d'expliquer sa position, s'il le juge à propos. Le secrétaire ajoute que cette question de la concordance est actuellement à l'étude, et que la position de la Ville sera vraisemblablement connue la semaine prochaine.

Mme Johanne Emmanuelle explique qu'elle avait trouvé une salle proche du site du projet, mais que l'Office lui a indiqué que la salle était trop petite. Elle exprime une préoccupation selon laquelle certaines personnes pourraient critiquer la localisation de la salle choisie par l'Office. Le président lui répond que cette décision relève du personnel de l'Office.

Le président rappelle enfin que la commission posera peut-être des questions par écrit au promoteur, par suite des séances, afin d'apporter des clarifications sur un aspect du dossier. Le cas échéant, les réponses à ces questions seront mises à la disposition du public.

M. Pierre Major demande si les médias auront une place désignée durant les séances. Le président lui répond que les médias ont une place désignée, et qu'ils pourront suivre l'ensemble des débats. Par contre, les commissaires, s'ils sont interpellés par les médias, se garderont d'exprimer quelque opinion que ce soit à l'égard du projet. L'opinion des commissaires sera connue dans leur rapport, pas avant.

Les participants procèdent ensuite à une visite de la salle où se tiendront les séances de consultations. La réunion prend fin vers 14 h.